

PRÉAMBULE

Formation de « **Jardiniers Formateurs** » CNJCF 2011-2012

Le respect de l'environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la santé et l'alimentation sont des impératifs qui s'imposent à notre époque au profit des générations futures. Les jardiniers, par leurs actions individuelles et collectives et en liaison avec les autres acteurs œuvrant dans le même sens, ont la volonté de s'engager dans cette voie.

Signataires de la charte du 02 avril 2010 sur la réduction d'usage des pesticides, le CNJCF, (Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux), composé de la SNHF, de JARDINOT et de la FNJFC (Fédération Nationale des Jardins Collectifs et Familiaux) d'une part et l'association les JARDINIERS DE FRANCE d'autre part ce sont mis d'accord sur un projet de formation permettant aux jardiniers d'évoluer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et tout particulièrement de réduire l'usage des pesticides en harmonie avec les directives ECOPHYTO 2018 et avec l'accord cadre du 02 avril 2010.

En effet, une modification durable des pratiques des jardiniers ne peut se construire que sur l'acquisition de bases solides permettant :

- de bien appréhender le fonctionnement de la plante dans son environnement (sol, climat, flore, faune...)
- d'adopter des méthodes de jardinage adaptées (rotation, association, paillage, gestion de l'eau, compostage ...).

Pour ce faire le CNJCF et Jardiniers de France ont décidé de mettre en place des formations de **Jardiniers Formateurs** qui auront ensuite la tâche de rediffuser localement ce qui leur aura été enseigné. L'objectif de la formation proposée est de donner à des Jardiniers déjà avertis et intéressés les bases nécessaires à la fois techniques mais aussi pédagogiques pour qu'ils puissent transmettre ensuite de la meilleure façon leurs connaissances.

Pour ce faire un Comité Technique du CNJCF a élaboré un projet de formation recensant les sujets à traiter. Le CNJCF et Jardiniers de France ont ensuite confié à des professionnels de l'enseignement agricole (CFPPA) le soin de préparer des modules pédagogiques qui seront dispensés par leurs soins aux jardiniers intéressés, appelés « **Jardiniers Formateurs** ».

Une mallette pédagogique contenant du matériel d'animation et divers documents de référence sera remise à chaque « jardinier formateur ».

A l'issue de cette formation –entièrement gratuite pour le bénévole en formation– une attestation de suivi sera délivrée.

Le jardinier ainsi formé devra s'engager auprès de l'association qui l'aura désignée à assurer au minimum 12 ateliers de formation (d'une demi-journée avec au moins 20 personnes présentes) par an pendant 3 ans.

Enfin et en cohérence avec l'ensemble du dispositif ECOPHYTO 2018, ces jardiniers formateurs seront en capacité d'être mobilisés dans le cadre du réseau d'épidémiologie pour les jardins amateurs, comme observateur direct ou comme référent auprès des jardiniers observateurs.